

CONSEIL MUNICIPAL
9 DECEMBRE 2025 à 20 H 00

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

Présents :

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOGNARD, Annie COMPAGNONI, Frédérique MULLER,
Martine PERROT, Marlène RAMEL
Messieurs Jérôme JOLY, Christophe MARMET, Mathieu PERROT

Excusés : Maurice TOURNERET, Alain TRONCIN

Secrétaire de séance : Frédérique MULLER

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2025
- Programme travaux forestiers 2026
- Approbation du montant de l'attribution de compensation (AC) 2025 définitive
- Délibération modificative n°2 Budget commune
- Mise en place de participation financière obligatoire pour la complémentaire santé pour les agents
- Location du logement F4 au 13 grande rue
- Groupement scolaire sur le plateau
- Urbanisme
- Demande de subvention
- Elections municipales 2026
- Informations diverses
- Questions diverses

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à un virement entre le budget forêt et le budget communal. Accord du Conseil à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025

Concernant le point sur le projet de regroupement scolaire, Aude chognard fait part d'une erreur de la date du courrier de la CCDB *demandant aux 9 communes concernées de prendre une délibération pour se positionner et de la transmettre avant le 18 octobre*. Il s'agit du 10 septembre et non du 25 septembre comme indiqué dans le compte-rendu. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Délibération du programme des travaux forestiers 2026

En avant-propos, Madame le Maire dresse le bilan 2025. Le montant des dépenses s'élève à 77 935.38 € (travaux et les frais ONF) contre un montant des recettes de 169 977.19 € (produits des ventes et l'aide dans le cadre du plan de relance), soit un bénéfice de 92 041.81 €.

Puis elle présente le programme des travaux forestiers 2026 tel qu'il a été validé par la commission bois, lors de sa séance du 3 décembre 2025.

Ce programme, constitué essentiellement de travaux sylvicoles (dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance de cloisonnement, dégagement manuel de régénération, nettoiemnt de jeune peuplement feuillu, travaux préalables à la régénération avec maintenance de cloisonnement) représente un coût H.T. de 31 065.23 €.

Il est envisagé également la plantation de 2 500 plants. La fourniture ainsi que les travaux préalables représentent un montant de 12 205 € H.T.

L'exposé entendu, le Conseil valide, à l'unanimité, les deux devis des travaux présentés pour le montant total H.T. de 43 270.23 € et autorise Madame le Maire à signer les documents afférents à ces travaux.

Quant aux prévisions 2026, les recettes sont estimées à hauteur de 99 023.97 € H.T et les dépenses à 63 860.50 € H.T. (travaux sylvicoles, ATDO, exploitation grume et BI, entretien lignes de parcelles), soit un bénéfice prévisionnel de 35 163.47 €.

Délibération approbation du montant de l'attribution de compensation définitive 2025

Madame le Maire indique que le Conseil doit délibérer, comme chaque année, sur le montant des attributions de compensation qui s'élève, pour 2025, à 8 433 € contre 8 303 € en 2024.

Le montant important de ces attributions est dû entre autres à la contribution du SDIS d'une part et à la contribution du service ADS d'autre part.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le montant des attributions de compensation 2025 de la commune, soit 8 433 €.

Délibération modificative n°2 du budget communal

Madame le Maire rappelle qu'une étude a été réalisée en 2024 sur la voirie route de Glamondans pour la faisabilité des travaux de réfection, pour un montant de 2 880 €.

Celle-ci ayant été suivie de travaux, elle doit être réintégrée au compte des travaux pour qu'elle soit prise en compte dans le montant total et bénéficier du remboursement FCTVA. (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée), d'où cette délibération modificative du budget communal.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la délibération modificative 2 du budget communal et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Délibération virement entre le budget forêt et le budget communal

Madame le Maire précise qu'un virement entre le budget forêt et le budget communal a été prévu lors de l'élaboration des budgets primitifs 2025.

Elle indique qu'il est nécessaire d'effectuer ce virement d'un montant de 95 545.01 € entre le budget forêt et le budget communal afin de compenser en partie le déficit du budget communal dû en partie aux travaux effectués.

Accord du Conseil à l'unanimité.

Mise en place de participation financière obligatoire pour la complémentaire santé des agents

Comme indiqué lors du dernier Conseil, à compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs auront l'obligation de participer financièrement en matière de protection sociale complémentaire des agents pour leur permettre de bénéficier de garanties négociées.

Pour ce faire, une convention de participation mutualisée doit être mise en place après la saisine et validation du Comité Social Territorial (CST).

Lors de sa séance du 23 septembre, le Conseil a décidé de proposer 15 € par agent pour la saisine auprès du CST, (montant minimum correspondant à 50 % du montant de référence de 30 €). Accord du CST.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'accorder la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé pour le risque santé.

Cette participation financière sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Doubs, proposé par MNT pour la période 2026-2031.

- Autorise Mme le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant.

Délibération pour la location du logement F4 de la fromagerie

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté d'octroyer, en urgence, un logement communal, à compter du 13 octobre 2025, à une famille Ukrainienne, suite à leur départ précipité de leur pays, leur permettant ainsi de faire toutes les démarches administratives.

Pour ce faire, Monsieur et Madame KHARCHENKO et leurs trois enfants ont été logés dans l'appartement F4 au 13 grande rue.

Afin de régulariser la situation, le Conseil, à l'unanimité, valide la signature du bail moyennant un montant de loyer mensuel de 660 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle sur charges de 20.00 €, et ce rétroactivement au 13 octobre 2025.

Une caution, équivalente à un mois de loyer (660 €), est également versée par les locataires

Projet de groupement scolaire du plateau

Les conseillers communautaires, lors de la séance du 10 décembre, vont devoir se positionner pour ou contre la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Aissey incluant l'ouverture d'un accueil périscolaire à Osse. En cas de vote contre, sera maintenue la situation actuelle sur le secteur du plateau.

A cet égard, Madame le Maire rappelle toutes les étapes du projet initié, dès la constitution de la CCDB, pour le groupement scolaire du plateau.

26 octobre 2017 : Première réunion du Copil

18 mars 2019 : Seconde réunion du Copil qui acte, à la majorité, le principe d'un site unique d'implantation. 2 lieux envisagés, Aissey et Glamondans, mais pas d'accord des communes sur le lieu qui donne une situation de blocage.

20 septembre 2021 : Réunion des Maires avec le Secrétaire Général, Mr SETBON qui précise qu'il est exclu de financer deux groupes scolaires.

En conclusion, trois options :

Option 1 : La situation reste inchangée. Le groupe scolaire ne voit pas le jour, ce qui fait que repousser la problématique dans quelques années, compte-tenu de la baisse des effectifs et de la démographie générale du plateau et aux fermetures de classe qui en découleront.

Option 2 : Construction d'un groupe scolaire unique avec une préférence pour le site de Glamondans. Il convient de s'assurer de la levée de toutes les réserves concernant le site choisi au centre du village.

Option 3 : Sortie du groupement des communes d'Osse et/ou Passavant. Néanmoins il n'est pas dit que les communes restantes trouvent un accord après la sortie des deux communes.

A la suite de l'absence de consensus, la CCDB a révisé son programme pluriannuel d'investissements et a engagé d'autres opérations (réhabilitation des terreaux et groupe scolaire Monts et Vallées)

En parallèle de 2021 à fin 2024, études internes par les services de la CCDB sur un site unique toujours avec les deux choix d'implantation, Aissey et Glamondans.

Concernant Glamondans, recherche de plusieurs terrains, puis portage de l'EPF pour le compte de la commune pour plusieurs parcelles au Centre du village.

24 janvier 2025, vœux de la CCDB au cours duquel le Président prend l'engagement à aboutir à une décision concernant le plateau avant l'été 2025.

Janvier 2025 : Recrutement de EBO CONSULT pour la rédaction d'un programme et la réalisation de deux études de faisabilité avec les communes de Aissey et Glamondans.

4 février 2025 : Réunion d'information et de concertation avec les Francas

6 février 2025 : Réunion d'information et de concertation avec les Enseignants

18 février 2025 : Présentation de la démarche aux Elus des Communes. Demande du Maire de Cotebrune d'étudier un troisième scénario, de scolarisation des enfants au sein d'établissements existants.

24 février 2025 : Réunion d'information et de concertation avec les Parents d'Elèves

12 juin 2025 : Restitution des deux études de faisabilité par EBOCONSULT et du troisième scénario par Véronique GANDELIN. A cet égard, les maires des communes concernées ont rencontré les Représentants de la CCDB.

25 juin 2025 : Restitution des deux études de faisabilité par EBOCONSULT et du troisième scénario par Véronique GANDELIN au Conseil Communautaire

27 août 2025 : Intervention du DASEN et de la Secrétaire Générale de la Préfecture au Conseil Communautaire.

10 Septembre 2025 : Phase de concertation des Conseils Municipaux avec :

- Délibération des communes d'Aissey et Glamondans sur l'accueil du site
- Délibération de l'ensemble des communes à rendre pour le 18 octobre sur le choix entre le regroupement sur un site unique ou l'éclatement.
Adam les Passavant, Aissey, Champlive, Dammartin, Glamondans, Passavant, Saint Juan en faveur du regroupement
Cotebrune en faveur de la scolarisation à Gonsans
Osse en faveur de la scolarisation à Bouclans (au lieu de Nancray qui était le souhait initial de la commune)

18 octobre 2025 : Retour des délibérations des communes

10 novembre 2025 : Présentation des délibérations aux 9 communes et nouvelle proposition de la CCDB : Après étude par les services de transport scolaires et périscolaires, en tenant compte des distances entre les communes, des effectifs concernés et des bassin de vie : proposition de mise en place d'un service périscolaire matin et soir à Osse.

17 novembre 2025 : Rencontre avec les Parents d'élèves du groupe intercommunal (Champlive, Dammartin et Glamondans) qui prônent le statu quo.

20 novembre 2025 : Rencontre avec les Elus et les Parents d'élèves de Osse pour leur expliquer le projet et leur présenter la réflexion sur l'implantation d'un service périscolaire à Osse.

Rejet complet par les habitants sur le groupe scolaire d'Aissey. Ils souhaitent soit le statu quo, soit un nouveau groupe scolaire à Osse. Souhaitent s'opposer au projet par tous les moyens.

25 novembre 2025 : Rencontre avec les neuf communes concernées pour élaborer la proposition qui sera présentée au conseil communautaire en vue du vote, à savoir le choix entre :

Choix 1 : Création du groupe scolaire à Aissey incluant l'implantation d'un périscolaire à Osse
Choix 2 : Statu quo

26 novembre 2025 : Entretien du Président de la CCDB avec le Préfet sur la proposition retenue le 25 novembre.

En parallèle, des représentants des parents d'élèves ont interpellé le Préfet au travers d'une pétition (près de 300 signatures) ainsi que les conseillers communautaires pour demander le report du vote du 10 décembre souhaitant que le projet soit réétudié pour une solution plus adaptée aux enfants ainsi qu'à leur famille, l'implantation du regroupement scolaire à Aissey ne correspondant pas avec le bassin de vie des communes environnantes.

Demande de subvention

L'association des jeunes sapeurs-pompiers du Plateau sollicite auprès des communes du secteur une subvention annuelle de fonctionnement de 150 € pour contribuer à la formation, à l'achat du matériel de sport, ainsi qu'au repas lors des compétitions, challenges et journées de formation.

Accord du Conseil, à l'unanimité, pour le versement de la subvention de 150 €.

Urbanisme

Deux demandes de certificat d'urbanisme ont été demandés, soit :

- Un CU d'information dans le cadre de la vente du chalet au 31 grande rue par la SELAS CBC Notaires
- Deux CU d'information et opérationnel par Mme Aurélie LAURENT pour la construction d'une maison individuelle écologique sur la parcelle AA 73

Elections municipales 2026

Il est rappelé que les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

A ce jour :

- 7 conseillers ont émis le souhait de se représenter (Aude CHOGNARD, Annie COMPAGNONI, Jérôme JOLY, Frédérique MULLER, Martine PERROT, Mathieu PERROT, Alain TRONCIN)
- 6 candidatures ont été reçues (Christian CHAMPOD, Adeline GUINCHARD, Anthony GUINCHARD, Christelle MOREL, Amandine MULLER, Sylvain RAMEL)

Madame le Maire confirme sa volonté de briguer un second mandat et indique qu'elle communiquera la composition de sa liste courant janvier.

- Informations diverses

- Questions diverses

- CFU

Le compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

L'article 242 de la Loi de Finances 2019, modifié par l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023, précise qu'il doit être adopté au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026.

Pour cette mise en place du CFU, obligation de dématérialisation des actes pour permettre de transmettre par flux dématérialisé.

Les dispositions ont été prises au niveau de la commune pour répondre à cette obligation.

- Repas des Ainés

Le repas des Ainés rassemblera 50 participants.

- Salon Doubs Service

La 6^{ème} édition du salon Doubs Service se tiendra le jeudi 19 mars à Micropolis de 18 h à 23 h, dédié aux professionnels, entreprises et collectivités.

Salon qui permet de découvrir les savoir-faire des acteurs économiques locaux pour une meilleure valorisation.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.